



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 16 du 22 mai 2019

Catégorie C

DL-1eresAffectations-juin2019

Extraits de la déclaration liminaire

CAP nationale n°7 Catégorie C

Premières affectations des agents administratifs stagiaires du 23 & 27 mai 2019

Suites 29 mai 2019

Monsieur Le Président,

...

Comme elle le revendique depuis la révision générale des politiques publiques lancée en 2007, **Force Ouvrière** souhaite qu'un débat de fond s'ouvre, pour mettre en adéquation les besoins de nos concitoyens et les moyens humains et matériels nécessaires pour mettre en œuvre les missions de services publics.

...

Aussi, **Force Ouvrière** exige le retrait de tous les projets en cours, visant à réduire les implantations des services publics dans les territoires.

...

Depuis le 2 mai, le projet de loi de transformation de la Fonction Publique auquel se sont opposées toutes les organisations syndicales représentatives a commencé son parcours parlementaire.

Ce projet entérine une réduction du recrutement par les voies classiques de fonctionnaires au profit d'agents contractuels sur des contrats de projets d'une durée maximum de 6 ans (même si l'on peut se féliciter du vote d'un amendement au Parlement excluant la catégorie C de ce dispositif de recrutement) ; Il annihile l'égalité de traitement des agents par la suppression des Commissions Administratives Paritaires en matière de mutations et promotions et met en danger leur santé et sécurité à travail en supprimant les Comités Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et leurs expertises. Enfin ce projet de loi tend à pousser les fonctionnaires vers le secteur privé en préparant la privatisation des missions et en permettant des ruptures conventionnelles et des détachements d'office.

...

Alors que 45 % des implantations de proximité ont été supprimées depuis 20 ans, le projet de « *géographie revisitée* » accélère la liquidation du réseau de la **DGFIP**.

Pour **F.O.-DGFIP**, augmenter la présence des services publics dans les territoires, ce n'est pas remplacer les Trésoreries de la **DGFIP** par un agent multitâche mis à disposition dans une maison « France Services », nouveau vocable en remplacement des MSAP (Maison de Services au Public) avec une station informatique connectée.

Pour **F.O.-DGFIP**, nos concitoyens sont en droit d'attendre autre chose que des permanences aléatoires, des services en ligne, ou des minibus écumant les territoires, faisant d'eux des administrés de seconde zone.

En organisant l'hyper-concentration du réseau de la **DGFIP**, en voulant privilégier coûte que coûte le numérique au détriment des autres formes d'accueils et en abandonnant demain des pans entiers d'activité offerts aux collectivités par le biais des agences comptables ou au secteur privé via d'autres externalisations, ce gouvernement prépare le démantèlement général de la **DGFIP** !

Les conséquences de l'empilement des contre-réformes à la **DGFIP**, pour les personnels sont très inquiétantes. Le syndrome France-Télécom guette nos collègues et ce ne sont pas les résultats de l'observatoire interne des ministères économiques et financiers qui nous rassureront, bien au contraire.

...

C'est pour dénoncer cette situation que les personnels manifestent depuis plusieurs mois et expriment leur opposition à ces projets lourds de conséquences, en menant des actions de grèves, blocages, rassemblements, interpellations du public ou des élus.

C'est dans ce contexte et dans l'unité la plus large que **F.O.-DGFIP** continuera de tout mettre en œuvre pour contrecarrer les plans du Ministre. Nous exigeons le retrait pur et simple des projets de « géographie revisitée » et d'agence comptable en secteur public local et hospitalier.

À propos de la préparation de cette CAPN, nous rappelons encore une fois que deux jours de consultation sont largement insuffisants pour répondre aux interrogations des futurs collègues qui ignorent pour la plupart les subtilités de nos règles de gestion.

De plus ces mêmes collègues ont de fortes attentes au regard de leur situation personnelle car, la plupart ont des contraintes familiales prégnantes adossées au contexte professionnel des conjoint (e) s.

F.O.-DGFIP condamne la suppression de l'attribution des bonifications pour enfant à charge. Cette décision a pour conséquence immédiate de pénaliser des agents chargés de famille. Cette suppression a été décidée de façon unilatérale et sans concertation avec les organisations syndicales : encore une belle illustration de la qualité du dialogue social pratiqué à la **DGFIP**.

L'administration a effectivement réalisé un effort conséquent concernant l'appel de la liste complémentaire. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que cet effort est uniquement lié aux départs en retraite massifs, et donc, ne comble que partiellement le sous-effectif puisque la projection au 31 décembre 2019 fait apparaître, après intégration des PACTE, un solde négatif de **799** agents.

Au projet, ce sont **156** agents qui se retrouvent affectés d'office sur les départements franciliens contre **95** l'année passée. Il va donc falloir s'attendre à une autre vague de renoncations en sus des **130** enregistrées au projet. Beaucoup de ces renoncations sont dues aux choix effectués par l'administration en matière d'affectation.

Voici quelques chiffres significatifs de la marge de manœuvre disponible pour donner satisfaction à d'autres lauréats :

- **410** lauréats ont obtenu leur 1^{er} vœu,
- **131** lauréats ont obtenu leur 2^{ème} vœu,
- **101** lauréats ont obtenu leur 3^{ème} vœu.

À la lecture des fichiers fournis, nous ne pouvons que déplorer les **248** situations familiales et individuelles non résolues se déclinant ainsi :

- les **9** demandes de priorité DOM,
- les **14** demandes de priorité au titre de l'handicap,
- les **225** demandes de priorité pour rapprochement qui ont été refusées.

Nous savons que parmi ces agents, il y a des situations très difficiles qui auraient sans doute mérité une approche moins « *administrative* » !

F.O.-DGFIP regrette que l'administration n'ait pas saisi l'opportunité d'affecter plus d'agents sur certaines directions dont la situation des effectifs est déficitaire en raison du temps partiel non compensé.

F.O.-DGFIP déplore la fermeture de **22** départements pour les 1^{ères} affectations, alors que « seulement » **5** départements l'étaient lors du mouvement général.

F.O.-DGFIP rappelle son opposition au concours commun de catégorie C. Sous prétexte d'économies, il est davantage destiné à ouvrir la porte à un concours interministériel qu'à assurer un recrutement satisfaisant pour les lauréats.

Pour preuve, le choix fait par les lauréats entre la **DGFIP** et la **DGDDI** (Douanes) qui pour la plupart d'entre eux n'a pas été respecté.

F.O.-DGFIP dénonce cette ventilation arbitraire entre les deux administrations.

F.O.-DGFIP demande le recrutement de l'intégralité de la liste complémentaire du concours de la catégorie C.

F.O.-DGFIP revendique des règles de gestion profitant à tous les agents.

F.O.-DGFIP réitère sa demande d'affectation la plus fine possible.

F.O.-DGFIP dénonce l'obligation pour les lauréats du concours externe en première affectation, d'être affectés ALD sans aucune possibilité de choix d'une mission-structure.

F.O.-DGFIP estime que le délai de séjour de 3 ans pour une première affectation est inacceptable et cela même si **F.O.-DGFIP** se félicite d'avoir obtenu la réduction de ce délai de séjour à un an pour les agents en situations prioritaires.

F.O.-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

F.O.-DGFIP exige la création de deux réels mouvements de mutations par an.

F.O.-DGFIP exige l'arrêt des suppressions de postes et la création des emplois nécessaires pour la bonne exécution des missions.

F.O.-DGFIP exige l'amélioration de la situation des personnels de la **DGFIP** en termes de recrutements, d'affectations, de conditions d'exercice des missions, de conditions de travail et de reconnaissance des qualifications.

La délégation **F.O.-DGFIP** :
William THUBERT- Martine MINIOU
Vincent HAYAUX du TILLY (expert)



N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP